



**DÉLIBÉRATION N° 2014-10-03-15**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 3 octobre 2014**

**POINT 15 : APPROBATION DES MODALITES DE DEROGATION AU DISPOSITIF  
D'INDEMNISATION DES COLLABORATEURS SCIENTIFIQUES EXERCANT A  
L'ETRANGER, ACCUEILLIS A L'UNIVERSITE DE NANTES**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration en date du 7 février 2014, approuvant le dispositif « mission invitée » ;
- VU** les demandes de dérogations présentées par l'UFR de Lettres en date du 22 juillet 2014 ;
- VU** les demandes de dérogations présentées par l'IEMN-IAE en date du 22 juillet 2014 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **AUTORISE**, avec 25 voix pour et 2 abstentions, la dérogation, à titre exceptionnel, au dispositif « mission invitée », d'indemnisation des collaborateurs scientifiques exerçant à l'étranger et accueillis à l'Université de Nantes, pour les dossiers de MME ROMERO et de MME XIA ;
- **AUTORISE** le Président de l'Université de NANTES à déroger au dispositif par décision individuelle, sur demande motivée du Directeur de la Composante

À Nantes, le 3 octobre 2014

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX